

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	75 (1946)
Heft:	2
Artikel:	L'orientation professionnelle : problème et définition
Autor:	Sudan, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040662

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'orientation professionnelle

Problème et définition

Jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, le jeune homme n'a eu généralement qu'un seul chemin à suivre : celui de l'école primaire obligatoire. C'est une route droite et uniforme, au long de laquelle il est conduit comme par la main et qui se termine par un carrefour s'ouvrant sur une quantité de voies diverses. Il parvient à cette étape avec un bagage plus ou moins riche de connaissances. Sa scolarité est terminée. Pour lui, la vie va commencer et il doit choisir l'une des multiples possibilités qu'elle présente.

Ce choix constitue un grave souci pour le jeune homme d'abord, pour ses parents, et même pour son maître qui s'intéresse non seulement aux résultats de la jeunesse scolaire, mais à son avenir. Abandonnant l'école, il sera remis entre les mains d'un patron d'apprentissage qui en poursuivra la formation dans le cadre d'une profession définie. Le passage à franchir présente de nombreux écueils que le jeune homme doit éviter. Ce dernier apparaît alors comme une frêle embarcation qui, descendue d'un fleuve tranquille, débouche enfin sur une mer vivante où il faut prendre le vent le plus favorable et s'éclairer au faisceau lumineux du fanal. L'orientation professionnelle est ce phare, dressé à ce moment de l'existence du jeune homme, qui lui indiquera le ou les chemins qui pourront le conduire avec le maximum de chances au succès dans la vie.

* * *

Les temps sont révolus, où il était possible, sans apprentissage complet, de travailler et de faire sa vie, petitement bien entendu, mais de vivre cependant. Des restrictions ont supprimé cette ancienne facilité de travail. Des règlements ont été élaborés et approuvés, régissant la formation professionnelle. D'autre part, tant dans l'artisanat que dans l'industrie, dans le commerce comme dans l'agriculture, la concurrence a mis aux prises les plus forts et les plus qualifiés. Les autres, c'est-à-dire les non-qualifiés et les manœuvres, sont demeurés pour compte, tenus à végéter plus qu'à vivre, et facilement touchés par le chômage. Afin d'atteindre un niveau d'existence convenable, chacun doit connaître un métier. Ceux qui auront, dès l'émancipation scolaire, succombé à l'attrait d'un gain immédiat, seront généralement condamnés à vivre d'un petit salaire de sous-ordres. Ils gagneront au début davantage qu'un apprenti, mais ce dernier les surpassera bientôt, dès qu'il aura obtenu son certificat d'aptitudes et sera ouvrier qualifié.

N'est-il pas attristant le spectacle de nombreux travailleurs non qualifiés, par conséquent peu rétribués, plongeant dans le mécontentement à l'égard d'une société soi-disant mal faite et arborant un drapeau significatif afin d'obtenir un gain plus élevé auquel parfois logiquement ils n'ont pas droit. Car enfin, c'est bien le produit du travail et sa qualité qui doivent jouer le premier rôle dans l'estimation d'un salaire de base. Toute augmentation — l'allocation de renchérissement mise à part — est un cadeau dans ce cas et ne peut être une obligation que si l'on assimile les termes de justice et de charité. Voici d'ailleurs ce que disait un maître d'état à un dirigeant d'un groupement ouvrier : « Le salaire que vous exigez pour les ouvriers de votre syndicat, nous le verserons sans hésitation, car nous voulons que notre personnel soit convenablement rétribué. Mais nous ne voulons pas subir de pertes non plus et nous n'engagerons que des ouvriers qualifiés ! Le reste... » Il est bien entendu, nous l'avons dit dans un précédent article, que tous les jeunes gens ne peuvent pas apprendre un métier, par défaut d'aptitudes, par insuffisance de moyens financiers — l'Etat ne peut pas tout faire —, par manque de places d'apprentissage, et que des manœuvres sont nécessaires dans plusieurs entreprises, dans l'industrie du bâtiment particulièrement, et dans l'agriculture. Après un certain temps cependant, les meilleurs peuvent devenir qualifiés ou semi-qualifiés et leur niveau de vie se rapprochera de la mesure convenable. Mais que faire de manœuvres dans l'horlogerie par exemple ? Pour y travailler, il faut être ouvrier qualifié, et pour atteindre ce degré, il n'y a qu'un moyen : l'apprentissage régulier et complet. C'est aussi le moyen de remplacer le mécontentement social par la joie de vivre et de travailler, et la perspective du chômage par l'assurance d'une besogne suivie et bien rémunérée. De plus, il faut reconnaître une riche supériorité aux métiers qui supposent un apprentissage réglementaire. Il est évident qu'un travail que du premier coup tout le monde peut faire ou presque, ou qui demande peu d'adresse et aucune formation professionnelle complète, comme celui de chauffeur, de magasinier, etc., ne présente aucun autre intérêt que celui du salaire à gagner. Mais précisément à cause de cela, ce travail est généralement mal rétribué. En conséquence, les parents ne doivent pas hésiter à assurer à leurs enfants un apprentissage sérieux, même s'ils doivent se priver pour cela du petit secours que pourraient leur apporter les premiers salaires de leurs enfants, placés trop tôt dans le premier métier venu¹.

Il y a lieu donc d'encourager la jeunesse à faire le sacrifice de

¹ M. BELLENOUE, *Entretiens sur la morale sociale*. Spes 1932.

trois ou quatre ans afin de pouvoir occuper une place honorable dans la société et dans l'association professionnelle.

Mais il faut choisir. Contrairement à ce que prétendait un jour certain personnage, chacun ne peut pas se diriger vers n'importe quelle profession avec égales chances de réussir. La volonté ne peut suppléer complètement aux déficiences intellectuelles et physiques. A suivre ce conseil, il y aurait trop, plus qu'à l'heure actuelle encore, de travailleurs qui ne seraient pas à leur place, qui seraient dépayrés ou déracinés, ne connaissant pas de joie au travail et portant préjudice grave au développement de la société. Un autre disait par contre : « Si, par un miracle heureux, chacun se trouvait à la place qui convient le mieux à son intelligence et à ses capacités naturelles, on verrait des manœuvres devenir professeurs, médecins, directeurs d'écoles, et des médecins devenir manœuvres pour le plus grand bien des malades¹. » On pourrait donner de nombreux exemples. Sans vouloir prétendre que, selon l'exclusivité du « right man in the right place », un individu ne peut être adapté qu'à une seule place dans la vie, ce même individu n'est pas apte à faire n'importe quelle besogne.

La valeur de l'individu livré à l'état de nature n'a d'importance que pour lui-même. Mais dès qu'il s'intègre dans la société, sa santé, sa force physique, sa valeur morale, ses capacités intellectuelles, ses aptitudes fonctionnelles, bien qu'elles conditionnent son existence propre, influent sur tous ceux qui sont liés à lui dans la profession et dans la collectivité. L'organisation rationnelle du travail a permis de faire du simple producteur dans le cadre d'une usine ou de la grande entreprise, non plus une machine, mais un ouvrier mettant en action ses muscles aussi bien que sa mémoire, son attention, son initiative, sa patience, son caractère, sa personnalité. Le facteur humain a pris dès lors une place importante dans la vie industrielle, aussi bien que dans la vie artisanale.

Durant trop longtemps, on avait négligé de tenir compte de la diversité des individus, des différences des tempéraments et des caractères dans l'analyse des aptitudes au travail et des aspirations des individus. Durkheim, en dénonçant la nécessité de la spécialisation du travail, réclamait l'adaptation du travailleur à sa besogne. Le choix judicieux d'un état, fondé sur la connaissance exacte du candidat et de la profession, est le meilleur moyen de collaborer à la réorganisation du travail, afin que chacun, étant à un poste correspondant à ses aptitudes corporelles et mentales, de même

¹ H. PERRET, *Le Problème de l'Instruction professionnelle*. Conf. Asoppa, 1922, Soleure.

qu'à ses intérêts, puisse produire le maximum dans la joie, pour son bien personnel et celui de la communauté.

Tel est le rôle assigné à l'orientation professionnelle.

Il ne faudrait pas confondre le problème général et complexe de l'orientation professionnelle qui peut être exprimé ainsi : étant donné tel individu précis et telle situation du marché du travail, quelle est la profession qui lui convient le mieux et qui sera le plus utile à la société ? au problème plus restreint de la sélection professionnelle qui peut être posé de la façon suivante : étant donné telle place à repourvoir, quel est l'individu le mieux adapté à cette besogne, entre dix, vingt, trente candidats ? Le premier est d'ordre positif, le second plutôt d'ordre négatif. Mais même si l'Orientation professionnelle limitait son efficacité à ce jugement — négatif pour la totalité des sujets moins un seul élu — dans le choix d'un métier, si elle se bornait à dire au jeune homme : les exigences de cette profession désirée ne correspondent pas à tes aptitudes, tu ne dois pas songer à ce métier mais te diriger ailleurs..., elle se trouverait avoir rempli une tâche importante au point de vue économique et social, tant qu'au point de vue personnel du jeune homme en question. Elle aurait ainsi évité de jeter un incapable dans une profession trop élevée, ce qui aurait pour effet d'augmenter les prix de revient sans aucune compensation. Car aussi bien la société est plus forte si elle est composée uniquement d'éléments de valeur et toute l'économie du pays en subit alors d'heureuses conséquences : standard de vie plus élevé, pouvoir d'achat plus grand, moins de pertes dans le travail, baisse du coût de la vie, etc. L'esprit ouvrier serait plus sain et mieux apte à lutter contre les tendances pernicieuses ou les fausses doctrines.

L'orientation professionnelle doit assurer de façon générale, chez nous comme ailleurs, une meilleure répartition des aptitudes et des énergies en vue d'un rendement supérieur dont bénéficient à la fois les individus et la collectivité. Cependant, il faut préciser que le point de vue économique de notre pays n'est pas celui des autres grandes puissances du monde. Si, en Allemagne — avant la guerre —, on s'était préoccupé de sauver la petite industrie, aux Etats-Unis, par contre, où le marché intérieur est très grand et bien défendu, à l'abri de la concurrence, la grande industrie a poussé au travail en série et en énormes quantités, à des prix contre lesquels notre économie nationale ne peut lutter, les armes étant par trop inégales dans ce domaine. La seule arme qui puisse permettre à nos produits de passer la frontière, qui rende possible la lutte contre la concurrence étrangère, est celle du travail de qualité. Si l'économie générale est fondée sur le travail, l'économie suisse est fondée sur le travail particulièrement bien fait, qui ne peut être exécuté que

par une main-d'œuvre qualifiée et bien adaptée. C'est pourquoi, si en Amérique la sélection professionnelle suffit, si l'on peut se passer de s'occuper de ceux qui échouent (sans parler du temps de guerre, et des armements), notre pays a besoin de toutes les mains disponibles de toutes les énergies qu'une saine orientation professionnelle doit diriger vers telle ou telle profession la mieux appropriée.

La tâche du conseiller de profession est ainsi d'examiner l'individu lui-même de façon approfondie pour l'aiguiller vers le métier le mieux adapté à ses aptitudes et à ses tendances, en fonction également des besoins de la consommation ou selon les statistiques des offres et demandes, en bref, en fonction du « marché du travail ».

Ce problème peut se résumer à quelques points essentiels. Du point de vue pédagogique, l'orientation professionnelle tend à faciliter le passage de l'école au travail. Si autrefois l'enfant se trouvait plus facilement en contact avec l'artisan, de nos jours il en est éloigné, tout au moins en ville, à cause de l'essor de la grande industrie. C'est pourquoi il est avantageux de renseigner assez tôt sur la vie professionnelle afin que, ses intérêts étant mieux éveillés, il soit plus facile de l'orienter. De ce fait aussi, la tâche de l'orientation professionnelle devrait commencer à l'école primaire, par un enseignement approprié, afin de préparer le choix ultérieur d'une profession.

Du point de vue social, le choix professionnel du jeune homme appelé à prendre place dans la société est tout aussi important. Le bien diriger vers une activité favorable pour lui et pour la collectivité, c'est prévenir des misères en luttant contre le paupérisme et contre le chômage. Ainsi, l'orientation professionnelle joue un rôle d'assistance ou de prévoyance sociale. Du point de vue économique, elle tend à donner au pays une main-d'œuvre qualifiée en plus grand nombre, à établir un équilibre entre les professions, à éviter l'encombrement de certains métiers et à régulariser le marché du travail. C'est pourquoi, si l'on ne peut contester aux parents le droit de disposer de leurs enfants, on ne peut pas contester non plus le droit de la société, de l'Etat ou de l'Association professionnelle d'intervenir dans ce problème et dans la recherche de la solution. Le pays souffre actuellement des erreurs commises par des parents bien intentionnés sans doute, mais insuffisamment avertis. Quelques métiers pâtissent d'encombrement, d'autres de pénurie. Le travail est organisé non plus dans le cadre de la famille, ni même dans le cadre communautaire, mais sur le terrain de l'économie nationale et sociale. Tout comme l'enseignement qu'on ne peut raisonnablement abandonner aux soins des familles et dont l'Etat a pris la charge, pour le bien des enfants tout comme celui du pays, le problème de l'orientation professionnelle est devenu non plus uniquement individuel et du seul ressort des parents ou du jeune homme, mais celui de l'Etat.

Dans quelle mesure cependant l'Etat peut et doit intervenir ? Il est bien entendu que le choix d'une profession ne peut être imposé — comme s'il s'agissait d'un recrutement militaire où le spirituel écrivain est élu guetteur dans un poste de repérage, où l'étudiant en médecine est choisi comme canonnier ou convoyeur et le charbonnier comme sanitaire — à qui que ce soit, de n'importe quelle manière, sous n'importe quel prétexte, ni directement ni indirectement¹. Le choix d'une profession doit demeurer absolument libre, du ressort direct des premiers intéressés : le jeune homme et ses parents. L'autorité du chef de famille doit demeurer entière, sans subir aucune pression. C'est lui qui doit décider, en tenant compte des désirs et des goûts de l'enfant. L'orientation professionnelle ne peut attenter à sa liberté, car, en fait, il s'agit d'aider le jeune homme à découvrir pour quelle tâche Dieu l'a mis sur terre et quel est le chemin que pour lui il a tracé dès l'origine. Le conseiller de profession doit se borner à convaincre, à prodiguer des conseils pertinents et suffisamment fondés, à renseigner parents et enfants sur les aptitudes de ces derniers, sur la valeur économique des professions parmi lesquelles le choix pourrait se porter, sur leur avenir présumé, sur les obligations que leur exercice entraîne inévitablement, sur les dangers qu'elles présentent au point de vue physique, hygiénique et moral. Si le conseil est docilement suivi, comme dans la plupart des cas, l'orientation professionnelle endosse des responsabilités très lourdes, quoique partielles. Si le conseil, au contraire, n'est pas écouté, si les mises en garde n'ont point servi, la famille supporte entièrement la responsabilité des conséquences pour l'individu et la société d'un mauvais choix professionnel.

De ce fait, l'orientation professionnelle fondée sur l'examen des candidats ne peut devenir obligatoire. Elle demeure à la disposition de tous ceux qui sentent le besoin de lui demander aide et conseil. Elle peut être érigée en institution officielle mise au service du peuple, mais ne peut fonctionner qu'à titre consultatif. Seules des associations professionnelles ont le droit d'instituer les examens d'admission, comme dans la branche de l'imprimerie ou du ramonage ; mais, à ce moment, il s'agit d'une sélection et non plus d'une orientation professionnelle. Les dites associations choisissent les éléments qui leur paraissent capables, mais ne s'occupent point de ceux qui ne sont admis dans leur branche. L'Orientation professionnelle, elle, doit trouver une solution pour chaque cas présenté.

Quels sont les candidats à diriger ? Quelles sont les forces disponibles à répartir intelligemment ? Il y en a de trois catégories :

¹ A.-G. CHRISTIANS, *Une Méthode d'O.* P. Lamertin, Bruxelles, 1925.

Les doués, c'est-à-dire les éléments aptes à faire un apprentissage régulier et qui deviendront un capital nouveau dans l'ordre professionnel ; les déficients mentaux ou physiques pour lesquels la sollicitude de l'Etat doit faciliter l'établissement dans la vie, de telle sorte que, si le gain ne peut toujours compenser la perte, le sacrifice de la société soit le moindre possible ; enfin les victimes d'un mauvais choix professionnel qu'il faut parfois rééduquer et diriger sur une autre voie.

La tâche de l'orienteur ne peut être réduite à un conseil à prodiguer. A quoi servirait l'avis d'un conseiller de profession sur les possibilités du candidat et le métier à choisir, si aucune place ne pouvait être découverte ? A quoi servirait le diagnostic du médecin si le remède proposé était introuvable, voire même inexistant ? De même, le conseil le mieux fondé ne serait d'aucune utilité si l'orientation professionnelle ne poursuivait son rôle jusqu'au placement des apprentis. Car, en fait, c'est bien là, avec la conclusion d'un contrat d'apprentissage, l'aboutissement de ses efforts.

Enfin, très souvent, le conseiller de profession doit pouvoir aider financièrement les candidats nécessiteux, afin que leur apprentissage puisse être fructueux et conduit à bonne fin.

Voilà, en résumé, le problème et la tâche de l'Orientation professionnelle. Cette institution est appelée à jouer un rôle considérable dans la politique sociale et économique, en travaillant à réaliser la gageure de mettre chacun à la place qui lui convient le mieux et de maintenir un sain équilibre dans le domaine du travail, pour le plus grand bien de chacun en particulier et pour celui de la société.

A. SUDAN.

Rythme, travail et musique

Le besoin de créer, de faire éclore une œuvre de la matière se manifeste chez l'homme par le *travail*, le *jeu* et l'*art*. Le travail est l'effort qui se met au service d'une œuvre utile, destinée au service de l'humanité¹. Notre but, dans ces lignes, est de montrer qu'il obéit à la loi du rythme comme tous les autres phénomènes de la nature soumis au changement.

C'est dans le travail *manuel* qu'apparaît le mieux cette loi du rythme. Les mouvements et les efforts musculaires exigés par les différents métiers se laissent en effet décomposer, la plupart du temps, en éléments rythmiques fort bien marqués : on y constate des temps forts et des temps faibles, aisés à déterminer dans les

¹ BORNE, *Le travail et l'homme*, Paris, 1937, p. 111.